

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sous réserve de leur restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juin 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier lundi.

Au milieu d'un silence général, M. le président fait part à la Chambre que tout le bureau et lui ont été d'avis que la représentation nationale devait venir au secours des inondés du Midi en ouvrant une souscription.

A droite comme à gauche cette communication est accueillie par des murmures sympathiques.

L'élan étant donné, M. Corbon propose à son tour qu'à part la souscription particulière l'Assemblée vote une somme de 400,000 fr.

M. de Saint-Pierre demande qu'une retenue de traitement de 45 jours soit faite au profit de la souscription.

Malgré l'excellence de ces propositions, l'Assemblée n'adopte définitivement (mais à l'unanimité) que la motion de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Une communication faite par M. Dufaure a été accueillie également avec satisfaction.

M. le vice-président du conseil, a-t-il dit, sera de retour à Paris mercredi ; il nous indiquera donc la pensée du Président de la République ; chaque ministre aura alors à demander à l'Assemblée les moyens propres à venir au secours des inondés.

En attendant, le gouvernement se rallie à la proposition faite par M. Depeyre.

Aux applaudissements de toute la Chambre, la commission du budget a déclaré adopter également la proposition ; elle s'est réunie séance tenante pour rédiger le rapport. Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le président fait part de la mort de MM. Carion et Crespin.

Les quelques paroles émues qu'il consacre à l'oraison funèbre de ces deux honorables députés sont applaudis à droite comme à gauche.

Après deux votes de crédits, la discussion des chemins de fer est reprise.

Cette discussion a été interrompue par la lecture du rapport déposé par M. Duclercq, au nom de la commission du budget.

A l'unanimité, la commission approuve la demande de crédit de 2 millions et propose de voter des remerciements aux autorités militaires et civiles, aux simples soldats et aux courageux citoyens qui ont montré tant de dévouement dans ces terribles journées.

Les 663 députés présents votent par acclamations les crédits et les remerciements proposés.

Le rapport de M. Christophle sur le Sénat sera distribué demain aux députés. Voici la conclusion du remarquable exposé des motifs qui précède le projet de loi :

« Le pays comprendra la nécessité d'entourer les institutions nouvelles d'hommes dévoués ; il ne demandera pas aux candidats d'où ils viennent, il lui suffira de savoir que leur concours loyal est acquis à l'œuvre constitutionnelle.

C'est grâce à l'accord des partis que l'œuvre constitutionnelle du 25 février a pu être accomplie. Il faut que cet accord subsiste, qu'il se manifeste dans le pays au moment

des élections ; c'est grâce à lui que l'avenir appartiendra à la République.

Malgré les prédications violentes, les agitations des partis, la longue incertitude de la politique intérieure, le pays a vu, sous la République, revenir les jours de calme et de prospérité.

Il a appris que c'est de lui-même qu'un peuple libre doit attendre l'amélioration de ses destinées. Il n'hésitera donc pas à sanctionner le projet que, d'accord avec le gouvernement, nous vous soumettons. »

Chronique générale.

La commission constitutionnelle s'est réunie sous la présidence de M. de Laver-gne.

La commission examine quelques amendements et repousse celui de M. Cherpin relatif à la convocation des Assemblées, ainsi conçu :

« Dans le premier paragraphe de l'article 1^{er}, substituer la date du 20 novembre à celle du second mardi de janvier.

Elle repousse ensuite celui de M. Marcou ainsi conçu :

Remplacer les art. 1^{er} et 2 par les dispositions suivantes :

« Les deux Assemblées, le Sénat et la Chambre des députés sont permanentes.

» Elles se réunissent, chaque année, le second mardi de janvier ;

» Elles peuvent s'ajourner à des termes qu'elles fixent ;

» Pendant la durée des prorogations, une commission composée des membres des deux bureaux, de douze sénateurs et de douze députés nommés au scrutin secret, aura le droit de convoquer les deux Assemblées en cas d'urgence.

» Le Président de la République aura également le droit de les convoquer. »

A la fin de la séance, sur la proposition de M. Laboulaye, on désigne les orateurs qui défendront le projet constitutionnel relatif au rapport des pouvoirs publics.

On est convaincu, dans l'entourage du vice-président du conseil, que M. Buffet est de plus en plus décidé à bien déterminer la situation vis-à-vis de l'Assemblée, et à poser avant la prorogation de la Chambre une question de confiance.

On s'est préoccupé, dans ce même entourage, des hommes qui pourraient être appelés au pouvoir en cas de retraite de M. Buffet.

On commence à comprendre que la restauration de M. de Broglie serait un coup hardi et dangereux, et que M. de Fourtou est trop entreprenant et surtout trop partisan d'un pouvoir personnel.

Aussi assure-t-on que M. Buffet, bien convaincu de la difficulté qu'il y aurait à constituer un nouveau cabinet, compte que cette considération fera reculer même les gauches, qui, dit-on dans quelques groupes, pourraient perdre au change.

On lit dans l'Officiel :

Par ordre du ministre des finances, le directeur général des manufactures de l'Etat est parti pour Toulouse, afin de porter des secours aux ouvriers de la manufacture des tabacs, et dont la plupart habitaient les

quartiers inondés et sont sans abri. La manufacture n'a été que partiellement envahie par les eaux. Il y a peu de tabac perdu. Le travail ne sera pas suspendu, et les ateliers vont être immédiatement réorganisés.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs des diverses académies une circulaire les priant d'inviter tous les chefs d'établissement de leur ressort à ouvrir des souscriptions au profit des victimes de l'inondation.

La souscription pour les inondés ouverte sous le patronage de la maréchale Mac-Mahon a déjà produit la somme de 64,482 francs.

Tous les ministres ont souscrit chacun pour 4,000 fr.

Une souscription est également ouverte dans les bureaux de la compagnie du chemin de fer du Midi. Indépendamment des secours de 25,000 fr. envoyés à la ville de Toulouse, la compagnie s'est inscrite pour une nouvelle somme de 25,000 fr. Les membres du conseil d'administration ont donné 8,000 fr.

Trois décisions importantes ont été prises par la commission des Trente.

Elle a fixé la durée de la résidence nécessaire pour être électeur à six mois ; elle a maintenu la législation de 1849 pour les conditions et l'établissement des listes électorales ; elle a enfin adopté un amendement établissant le vote sous enveloppes fermées.

Nous avons dit que le comte de Chambord avait écrit au comte de Paris à l'occasion de la mort d'un de ses enfants ; on annonce aujourd'hui une nouvelle lettre de Frohsdorff pour désavouer le langage de M. du Temple à l'égard du maréchal de Mac-Mahon.

Une correspondance, adressée le 24, de Berlin, à la Gazette de Cologne, dit que l'empereur graciera probablement le comte d'Arnim.

La Presse dit que M. Raspail est très-souffrant en ce moment. Il est âgé, comme on sait, de 82 ans.

M. Raspail touche au terme de son emprisonnement. Il doit être mis en liberté dans une quinzaine de jours. Il avait été condamné, on se le rappelle, pour certaines éphémérides de son almanach de l'année dernière.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la protestation de M. Krupp. On sait que le fondeur prussien prétend que l'administration militaire autrichienne contrefait son canon.

Le Tages press, de Vienne, dit que M. Krupp n'a aucun droit à faire valoir contre l'Autriche, les inventions (si inventions il y a) n'étant pas même brevetées en Prusse. M. Krupp n'aurait mis à la disposition du ministre de la guerre autrichien qu'une seule pièce de campagne en acier fondu (King-Gussthal-Feldgeschütz) et non quatre, comme il l'a prétendu.

Plus tard, l'Autriche lui acheta une demi-batterie ; lors de ce marché, aucun droit ne fut réservé par M. Krupp. Le canon prussien a subi, en Autriche, d'importantes modifications, qui l'ont considérablement perfectionné et dont M. Krupp lui-même a fait son profit. Enfin, M. Krupp désigne lui-même son système celui des pièces d'acier fondu à anneau ; or, le canon Uchatius n'a pas d'anneaux : il est en bronze-acier.

LES INONDATIONS.

Nous continuons à résumer les dépêches et les renseignements qui nous parviennent sur les inondations du Midi.

Toulouse. — Toute la troupe est occupée à déblayer les décombres du faubourg Saint-Cyprien. Plus de 20,000 personnes se trouvent sans domicile. L'inondation couvre la ville sur une étendue de trois kilomètres.

Rendant un juste hommage au dévouement montré par les soldats, le conseil municipal a pris à l'unanimité la délibération suivante :

« La garnison de Toulouse a bien mérité de la cité. Une plaque de marbre perpétuera le dévouement de l'armée et portera les noms des soldats et des citoyens qui ont péri en voulant sauver les victimes de l'inondation. »

Les familles des militaires morts participeront aux secours.

L'on trouve dans le Progrès libéral, de Toulouse, les détails suivants qui suivent :

Le fait de la mort de M. le marquis d'Hautpoul, dont on avait voulu douter pendant quelques heures dans la journée d'hier, est malheureusement trop vrai. Monté l'un des premiers avec un gendarme dans une barque pour opérer des sauvetages, il a été bientôt entraîné par le courant. Le gendarme a été assez heureux pour s'accrocher à un volet ; quant à M. d'Hautpoul, il a saisi un candélabre de gaz qui a cédé sous son poids ; c'est ainsi que M. le marquis d'Hautpoul a péri, victime d'un noble et généreux dévouement.

L'hospice de la Grave a été maltraité. Son jardin est absolument dévasté. Il ne reste plus que quelques pans de mur de clôture qui aboutit au pont Saint-Pierre enlevé hier.

La rue Réclusane a été le théâtre d'un des drames les plus douloureux. On a trouvé dans les décombres dix victimes entrelacées. Deux respiraient encore. M. l'abbé Raza a pu leur donner, avant leur dernier soupir, le secours de la religion.

Détail sinistre : le courant entraînait les croix du cimetière, et une bière qu'on n'avait pas eu le temps d'enterrer a été amenée contre une maison qui s'est écroulée quelque temps après, de sorte que cette bière est en ce moment sous les décombres.

L'hôtel des Trois-Pigeons, l'hôtel Coste et l'emplacement de l'ancienne brasserie Claverie, ainsi que les rues de la Laque et Espinasse, ne présentent qu'un amas de ruines.

Bordeaux. — L'inondation dans la Haute-Gironde a été aussi terrible et aussi spontanée que dans la Garonne : le nombre des victimes est déjà considérable.

Les communes qui ont le plus souffert jusqu'ici sont celles de Bègues, Lamothe-Laudron, Floudes, Barie, Bourdeilles. Au maz d'Agenais, les habitants manquent même de pain.

Le maire de Bordeaux a adressé aux habitants une proclamation dans laquelle il

